

TABLETTES HISTORIQUES.

29 vendémiaire an 6.

(N° 29.)

Vendredi 20 octobre 1797.

Cours des changes, espèces et marchandises du 28 vendémiaire.

Amst. B ^o . 50 j. 57 3/8. — 90 j. 58 3/8	Lausanne, 1 3/4. — 1/2 o/o b.	Or fin, l'once, 104 l.	Sucre d'Orl. 43. à 46.
Id. courant, 55 3/8 — 59 1/2 3/8.	Bale, 3 1/2. b. — 1 1/2 o/o b.	Argent, 50 l.	Id. Hamb. 45 à 51.
Hamb. 197 — 199.	Londres, 26 l. 15 s. — 26 l. 7 s. 6.	Piastre, 5 l. 7 s. 6.	Savoie de Mars. 16 s. 9 1/2.
Madrid, — 15.	Lyon, p. 10 j.	Quadruple, 80 2 s. 6.	Huile d'olive, 23 à 24.
Id. effectif, 12. — 15.	Marseille, id.	Ducat, 11 l. 10 s.	Coton du Lev. 54 à 54.
Cadix, — 13.	Bordeaux, id.	Guinée, 25. 6.	des Indes, 30 s. à 31. 5.
Id. effectif, — 15.	Inscript. 7 l. 6 s. 15 s.	Souverain, 34 l. 5 s.	Epici 5 6, 590 à 595.
Gènes, 96 1/2 — 94.	Bon 3/4 5 l. 17 s. 6. 18 s. 9. 6 l. 15.	Café mart., 42 à 43 s. la l.	Eau-de-vie, 22 d. 400 à 420.
Livourne, 103. 1/2 — 102.	Bon 1/4. 56 l. o/o p.	St. Domingue, 41 à 42.	Sel, 4 l. 5 s. à 10 s.

A V I S A U X S O U S C R I P T E U R S .

La loi qui assujétit les Journaux au droit du timbre, nous mettant dans l'impossibilité de continuer l'abonnement aux mêmes conditions, les Souscripteurs sont prévenus qu'à compter du 15 vendémiaire, le prix de l'abonnement est de douze francs pour trois mois, y compris les droits de timbre.

Les Abonnés du premier fructidor sont invités à envoyer un supplément de 2 livres; ceux du premier vendémiaire, un supplément de 2 livres 10 sous; et ceux du 15 vendémiaire, un supplément de 3 livres.

Ceux qui négligeraient de nous faire passer le supplément ne seront servis qu'au prorata.

S U È D E .

Extrait d'une lettre de Stockholm, du 30 septembre.

M. Signeul, notre consul général à Paris, arrivé ici récemment, repartira sous peu de jours pour Paris.

Notre cour a pris aujourd'hui un deuil de huit jours pour la mort du prince-royal de Danemarck.

Le régiment du corps à pied, ainsi que le régiment d'Upland, ont reçu ordre de se rendre en cette ville pour parader avec la garnison lors de l'entrée de la future épouse du roi.

Demain S. M. se mettra en route pour Carlsrona, accompagnée d'une suite brillante; l'administration du gouvernement pendant l'absence du roi sera composée des mêmes individus que S. M. avait choisis lors de son voyage en Allemagne.

A L L E M A G N E .

Vienne, 2 octobre. — Leurs majestés, de retour de Baden le 26, sont reparties le lendemain pour Laxemburg où elles passeront le reste de la belle saison.

S. A. R. l'archiduc Palatin a été invité à se rendre ici pour un objet des plus importants.

On parle de l'envoi d'un nouveau courrier à Paris pour demander une réponse finale et cathégorique. En attendant, le général Mack visite les places et les positions que doit occuper l'armée d'Italie. Toutes les garnisons sont en marche pour se rapprocher du théâtre de la guerre. Elles seront remplacées par des bataillons de levée hongroise. On a enrôlé trois cents boulangers qui partiront incessamment.

Extrait d'une lettre de Vienne, du premier octobre.

Le conseiller de l'Empire, comte d'Oettigen, vient d'être nommé juge de la chambre impériale de Wetzlaer.

Le peu de sûreté que la navigation offre actuellement dans la Méditerranée, a engagé les négocians de Trieste à tirer depuis quelque temps le sucre de Vienne, tandis que ci-devant la capitale tirait une grande partie de cette denrée

de Trieste; cette circonstance contribue à faire considérablement hausser le prix du sucre. Il en est de même à l'égard de plusieurs autres denrées, particulièrement du coton, dont le prix est augmenté de huit florins depuis quinze jours.

A N G L E T E R R E .

Londres, 13 octobre. — Le lord Spencer a écrit au lord maire la lettre suivante:

« Milord, j'ai la satisfaction de vous informer qu'un officier vient de nous être expédié à l'amirauté par l'amiral Duncan, avec les détails du combat qui a été livré à la flotte hollandaise sur les côtes de Hollande, mercredi dernier. L'action a été sévère. L'amiral hollandais a été démâté, et a baissé pavillon ainsi que plusieurs autres vaisseaux ennemis. Quand l'officier a quitté l'amiral, à quatre heures après midi, il se disposait à prendre possession des vaisseaux qui s'étaient rendus, et à poursuivre les autres. » S P E N C E R.

— Il n'est plus question de la reprise des négociations de Lille; et le lord Malmesbury est parti le 9, pour aller rétablir sa santé à Bath. Notre gouvernement ne s'occupe plus que des moyens de poursuivre la guerre avec activité. On s'étonnera sans doute qu'un pareil dénouement, qui consterne la plus grande partie de la nation, n'ait pas produit plus d'effet sur les fonds publics. Les cinq derniers jours, les consolidés à trois pour cent se sont maintenus entre 48 7/8 et 49 1/2.

Dublin, 5 octobre. — Un nouveau mouvement insurrectionnel a eu lieu dans le comté de Dow: le cri des insurgens est liberté et égalité; mais grâce à l'activité des magistrats secondés par la bravoure des troupes, on est parvenu à faire avorter les projets de ces rebelles, et onze d'entre eux ont été faits prisonniers, parmi lesquels se trouve un homme qui jouit d'une propriété considérable dans le pays.

L'infame association des Irlandais-Unis continue de tenir ses assemblées dans cette ville et ses environs; le jour, il

se réunissent en petit nombre dans les rues peu fréquentées, et font tous les jours leur rapport à leurs comités, qui poussent l'effronterie jusqu'à se réunir dans des maisons publiques. Hier on a arrêté, dans la rue Capel, un coutelier, nommé Robinson, et son apprenti : ils sont accusés l'un et l'autre d'avoir assisté à des réunions illégales, et d'avoir prêté le serment d'union.

(Extrait d'un papier ministériel imprimé à Dublin.)

H O L L A N D E.

La Haye, 13 octobre. — A la séance d'aujourd'hui, le comité de marine a communiqué une lettre qui lui était adressée par le vice-amiral de Winter, écrite hier à bord de l'amiral anglais Duncan, et reçue par exprès ce matin à dix heures. Voici le sommaire de cette lettre accablante, qui a produit une douloureuse sensation parmi les membres de l'assemblée :

« C'est avec l'amertume la plus profonde que je vous écris la présente. Hier matin, 11 octobre, nous découvrimmes les Anglais; nous nous rangeâmes en ligne de bataille; je fis signe de serrer autant que possible, à quoi cependant on n'obéit qu'imparfaitement. A onze heures, l'ennemi attaqua l'extrémité de la ligne, après quoi il se mit en devoir de la forcer. Successivement le combat s'engagea : je fus aux prises avec trois navires ennemis. Le feu prit au navire *l'Hercule*; et comme il dérivait sur le mien, je voulus l'éviter; ce qui fit que je dus m'approcher d'un quatrième bâtiment anglais, savoir celui de l'amiral. Bientôt j'eus perdu tous mes agrès; je ne pus même continuer mes signaux. En attendant, l'ennemi s'empara des navires *Wassenaar*, *Haarlem*, *le Frison*, *Delft* et *Jupiter*.

« La fumée m'a empêché de bien distinguer les circonstances : l'action a été des plus vives.

Après avoir perdu une considérable partie de mon équipage, j'essayai de forcer tout en combattant les cinq bâtiments anglais qui m'entouraient, et de gagner la côte, ou de joindre le restant de ma flotte. A deux heures je perdis mes trois mâts; je continuai encore pendant une demi-heure à me battre, après quoi mon pavillon fut emporté, et mon équipage diminué de moitié cessa de faire feu. A trois heures, une frégate anglaise m'ayant abordé, je fus conduit à bord de l'amiral Duncan. Le navire *l'Egalité* se trouvait non loin de moi; je l'ai vu discontinuer son feu, et perdre tous ses agrès. J'ignore pourquoi il s'est rendu, de même que *le Frison*, *Delft* et *Haarlem*. *Le Hercule* a dû couper ses mâts; on y a réussi d'éteindre l'incendie; mais, dérivant au milieu de la flotte anglaise, on s'en est emparé. Je suis très-content de mes officiers et de mon équipage. On s'est battu avec acharnement de part et d'autre, et des deux côtés on a perdu beaucoup de monde. Les Anglais ont pareillement essuyé une grosse perte.

La flotte anglaise qui était rentrée à Yarmouth, a remis à la voile en apprenant que nous étions en mer. Divers bâtiments de Portsmouth et de Duins s'y sont joints. Leurs forces consistaient en 16 vaisseaux de ligne, la plupart de 74 pièces de canon. Voici le jour le plus malheureux de ma vie. Toutes nos meilleures manœuvres et tout notre courage ne nous ont servi de rien. Nos ennemis nous estiment à cause de notre vigoureuse résistance. L'action n'a pu être plus sanglante. J'aurai l'honneur de vous envoyer un rapport plus détaillé et plus exact aussitôt que j'en aurai l'occasion. Je profite de la condescendance de l'amiral anglais pour vous faire un rapport préalable.

» Mon digne capitaine van Rossem a eu la hanche emportée; il est agonisant. Deux cadets ont perdu leurs jambes gauches. Les officiers se portent bien; le lieutenant Cranenbourg seul est mort.

» Je ne puis rien vous communiquer touchant les autres bâtimens. Je suis informé que le vice-amiral Reintetfs est légèrement blessé, et qu'il se trouve prisonnier à bord du vice-amiral Onslow.

» Le capitaine Meuser est bien portant; mais le capitaine Holland, commandant *le Wassenaar*, a été blessé mortellement au commencement de l'action, et a perdu beaucoup de monde. J'ignore combien de bâtimens anglais se trouvent endommagés, mais je n'en compte que dix autour de moi. J'espère qu'on me permettra de retourner en Hollande pour que je puisse me justifier.»

Je suis votre infortuné amiral, DE WINTER.

Le comité de marine vient de recevoir dans l'après-midi la nouvelle officielle de la rentrée de dix-sept de nos bâtimens dans les ports du Texel et de Hellevoet.

Des lettres de Bruxelles du 26 vendémiaire donnent, sur le combat naval qui a eu lieu entre les flottes hollandaise et anglaise, des détails fort intéressans qui ne sont point dans le rapport officiel que l'on vient de lire, et de l'authenticité desquels nous ne pouvons répondre.

Aussitôt, disent ces lettres, que l'amiral Duncan, qui était rentré à Yarmouth, eut appris que la flotte hollandaise était sortie du Texel, il remit en mer pour la chercher. Le 11 octobre, la rencontre eut lieu à quelques lieues des côtes de Hollande à la hauteur d'Egmont. La flotte anglaise était forte de dix-sept vaisseaux de ligne et frégates, celle des Hollandais était composée de quatre vaisseaux de soixante-quatorze, cinq de soixante-huit, deux de soixante-quatre et de quinze vaisseaux ou frégates de moindre grandeur. A neuf heures et demie du matin, l'affaire devint générale et se prolongea jusqu'à trois heures après midi. Le calme sembla se rétablir jusqu'au lendemain 12 au matin.

Ce fut alors qu'elle s'engagea avec une nouvelle fureur : on montra de part et d'autre un égal acharnement, plusieurs bâtimens en vinrent à l'abordage. La supériorité du nombre compensait jusqu'à un certain point, du côté des Hollandais, la supériorité de l'art que l'on ne peut refuser aux Anglais.

Aussi ces derniers n'ont-ils obtenu un succès décisif qu'après avoir été beaucoup maltraités.

On assure qu'au début de l'action, les Hollandais avaient eu l'avantage, et même qu'un vaisseau de ligne anglais avait été déjà mis hors de combat, et que faisant eau de toutes parts, il avait depuis été coulé bas.

Le 12, la déroute fut complète, huit vaisseaux furent pris, quelques-uns coulés bas; et le reste rasé, criblé, s'est réfugié dans la rade du Texel, ou à l'embouchure de la Meuse.

NOUVELLES INTERIEURES.

Bruxelles, 26 vendémiaire. — Les armées de la république sur les bords du Rhin sont maintenant prêtes à agir. Elles occupent les positions les plus avantageuses sur les deux rives du fleuve. Un corps d'armée, fort d'environ vingt mille hommes, se rassemble sur les hauteurs de Metternich, près de Coblentz; il sera muni d'une artillerie formidable.

L'administration centrale de notre département vien

d'ordonner à toutes les municipalités de son ressort de former, sans délai, une liste exacte de tous les ecclésiastiques qui habitent leur canton, en y désignant les *assermentés* et les *insermentés*. Une colonne d'observations doit contenir les signalemens et domiciles de ces derniers, ainsi que des renseignemens sur leur conduite morale et politique. On présume que le but de cette mesure est de soumettre à la surveillance de la police les ministres du culte catholique qui ne se sont pas soumis aux lois de la république.

P A R I S.

Le général Bon est arrivé à Marseille. En entrant en fonction, il a fait jouer au spectacle la *Marseillaise* et les autres airs patriotiques.

— Le général Lasne, avec une colonne de cinq mille hommes et quatre cents artilleurs minis de canon, est arrivé le 12 à Nice; il marche vers les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, et s'y fait précéder par la proclamation suivante :

Au quartier-général.

Le général de brigade Lasne, commandant la colonne mobile, aux citoyens des départemens du Midi.

Citoyens, je marche à la tête de la colonne mobile, j'avance dans le Midi de ma patrie, je commande des soldats qui ont juré la constitution, la république, la fin des conspirateurs royaux, des anarchistes de toute sorte. La tranquillité bannie, jusqu'à ce jour, par un régime de sang, de crime et de terreur inouïe, les lois trop long-temps outragées, la voix du directoire, l'ordre de Buonaparte, le bonheur de la France, ont fait sortir de l'armée d'Italie les secours que je conduis.

Malheureux patriotes! que le fer impie des assassins n'a pas immolé, sortez, sortez de vos douloureuses retraits, revivez en sûreté pour la république! Vos bourreaux, vos ennemis sont frappés d'agonie par l'énergie du directoire : je leur réserve le coup de mort, s'ils n'ont pas purgé pour jamais le sol français de leur criminelle présence.

Oui, rentrez dans le monde, braves républicains; et vous, bons citoyens, consolez-vous, vous verrez des amis, des frères, des vengeurs, des soutiens, des esclaves des lois, mais les plus sévères, les plus terribles exécuteurs des lois.

Et vous, misérables royalistes, lâches assassins, prêtres sacrilèges, vous tous agens exécration de la tyrannie, si le 18 fructidor ne vous a pastués ou vomis du territoire de la république, la loi vous a jugés, vos forfaits sont connus, le terme a sonné, j'arrive aujourd'hui, demain vous ne vivrez plus.

O France, ma patrie, si je ne te revois pas heureuse, je pourrais, avec le directoire, avec mes frères d'armes, faire ressusciter ton bonheur!

Administrateurs fidèles, citoyens amis de la république, réunissons-nous; il ne faut plus pardonner que tous les coupables ne soient connus, jugés, punis; que les hypocrites soient démasqués, que les modérés se prononcent; il faut être républicain pour vivre dans une république.

Signé, LASNE.

— Des lettres du Havre, du 20 vendémiaire, annoncent l'entrée dans le port de Fécamp de trois parlementaires anglais, venant de Port-mouth avec cinq cent soixante-sept

prisonniers français, marins et colons, sortant des prisons de Porchester. Parmi ces prisonniers sont environ quarante malades mutilés, qui n'ont pu être pansés faute de médicamens. L'administration de la marine s'est hâtée de procurer à ces malheureux tous les secours de l'art.

— On attend à Milan un député de la Marche-d'Ancône pour présenter au directoire exécutif le vœu unanime que forme cette province pour sa réunion à la république cisalpine. Buonaparte doit en recevoir un second à ce sujet.

— Truguet est nommé à l'ambassade d'Espagne. Pérochelle, ci-devant notre chargé d'affaires, est nommé secrétaire de cette légation.

— Un journaliste avait publié que Cormartin avait été arrêté dans le Jura; et trente journalistes s'étaient empressés de le répéter. Le fait est que Cormartin n'a point quitté les prisons de Cherbourg, et que l'individu arrêté s'appelle Desiré Huart.

— Treillard, de retour de Lille, refuse, dit-on, l'ambassade de Naples.

— L'assemblée des prêtres séante à Notre-Dame, et qui s'intitule *Concile national*, a nommé des *commissaires* qui lui font des *rapports* sur lesquels elle rend des *décrets*. Ces formes républicaines ne l'empêchent pas de sacrer des évêques; et le citoyen Asselin a été préposé par elle pour paître les ouailles de Saint-Omer.

— Jusqu'à présent on s'était borné à mettre à la grecque les perruques, les vêtemens et les bordures : aujourd'hui l'évêque de Dax a imaginé d'introduire cette mode jusques dans les pratiques du culte, et il a officié en grec, à la grande édification des bons Parisiens, dont plusieurs ne se sont pas même aperçus qu'il ne parlait pas latin.

— Un voyageur, qui arrive d'Italie, qui était, il y a dix jours, à Milan, qui est allé au quartier-général de Passeriano, et qui a beaucoup vu les membres de l'état-major de Buonaparte, déclare que tous les officiers supérieurs semblent regarder la paix avec l'Autriche comme certaine, quoique la signature en puisse être encore retardée.

— La cour de Suède, dont la politique est plus adroite que celle des rois coalisés, a pris la résolution de rester fidèle à son ancienne alliée, la France; le monarque ne peut approuver, comme roi, dit-il, les principes qui ont fondé cette république, mais il est de son intérêt de ne point rompre avec cette puissance qui aura bientôt la plus grande influence.

C O R P S L É G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Présidence de JOURDAN.

Séance du 28 vendémiaire.

Parmi les adresses de félicitations qu'offre la correspondance, relativement à la journée du 18 fructidor, et dont le conseil ordonne la mention au procès-verbal, Philippe Delyille croit remarquer que les signataires de quelques-unes se donnent cette qualification générale : *Les républicains* de, etc.

Ces adresses, dit l'opinant, sont sans doute l'ouvrage du patriotisme; mais, quelque *édifiantes* qu'elles soient, elles supposent qu'il existe un républicain sine exclusif; et cela ressemble un peu à la *jacobinière* que vous ne voulez pas rétablir, ni moi non plus. Je demande que, dans la

mention au procès-verbal, on dise, non pas les républicains de telle ou telle commune, mais des républicains, etc.

Gayvernon réclame l'ordre du jour sur cette motion, qu'il appelle un réchauffé de Dumolard.

Pison-du-Galand: Les adresses que je viens de lire portent en tête des républicains de, etc. L'observation de Philippe Delville porte sur un mal-entendu.

D'après cette remarque, la motion de Philippe Delville n'a pas de suite.

Sur la proposition de Martinet, organe de la commission des inspecteurs, les représentans Lachièze et Poncet-Delpech, exclus du corps législatif par la loi du 27 prairial, rendue à la suite d'un rapport de Debonnières, sur les élections du Lot, et rappelés à l'exercice des fonctions législatives par la loi du 19 fructidor, jouiront du traitement de députés, à compter du jour de leur élection.

La loi du 19 fructidor, en mettant les journaux sous la surveillance de la police, interdit-elle aux écrivains périodiques la faculté de censurer l'administration d'un ministre? telle est la question que propose au conseil, du fond de sa prison, un journaliste arrêté pour avoir médi de Schérer, ou l'avoir calomnié.

Quelques membres invoquent l'ordre du jour. Salicetti s'y oppose. Les calomnies, long-temps déversées sur les républicains, ont nécessité sans doute une loi répressive de la licence de la presse; mais une censure courageuse n'est pas un abus de la liberté. L'opinant demande le renvoi de la pétition à une commission spéciale.

Selon Bouley (du Morbihan), il ne s'agit ici que de l'application de la loi du 19 fructidor; c'est donc au directoire à prononcer.

La pétition est renvoyée au directoire.

Organe d'une commission spéciale, Desmolins reproduit à la discussion le projet qu'il avait présenté dans la séance du 21, sur la nécessité de venir au secours des militaires mis hors de service par leurs blessures, et dont les pensions n'ont pas été liquidées.

En voici les principaux articles:

1°. A compter du premier brumaire prochain, il sera payé, à titre de subsistance, une solde provisoire aux militaires de toute arme et de tout grade, qui ont servi dans les armées de terre et de mer, sur le continent ou dans les colonies, ou qui ont été attachés au service des vaisseaux de la république, ou aux troupes d'infanterie et d'artillerie de la marine; aux officiers de santé attachés aux troupes et aux ambulances, aux employés dans lesdites ambulances, et aux charretiers et conducteurs d'artillerie qui, à raison de blessures graves ou d'infirmités provenant des évènements de la guerre de la liberté, sont reconnus hors d'état de continuer leur service et de pourvoir à leur subsistance.

2°. En attendant la fixation de la pension qui leur sera définitivement accordée, cette solde sera réglée ainsi qu'il suit, savoir:

Par an.

Aux généraux de division,	4000 fr.
Aux généraux de brigade,	3000
Aux chefs de brigade,	2000
Aux chefs de bataillon ou d'escadron,	1200
Aux capitaines,	900
Aux lieutenans,	700

Aux sous-lieutenans,	500
Aux officiers de santé,	600

Par jour.

Aux adjudans-sous-officiers, 7 décimes ou 14 s.		
Aux sergens et maréchaux-des-logis,	6	12
Aux caporaux, fourriers et brigadiers,	5	10
Aux soldats et autres dénommés dans l'article premier, 4		8

3°. Les sous-officiers, soldats, et autres dénommés ci-dessus, qui, malgré leurs blessures ou infirmités, pourraient cependant pourvoir à leur subsistance, recevront la moitié de la solde réglée ci-dessus, et attribuée à leur grade.

Philippe Delville trouve la paye du soldat trop modique; il propose de l'élever à 10 sous par jour.

Selon Bentabole, il est injuste de donner un traitement annuel de 4000 livres à un général, quand on restreint celui d'un soldat à 144 livres: il invite le conseil à faire disparaître ce que cette disproportion a, dit-il, de révoltant.

La base adoptée par la commission, répond Desmolins, a été combinée avec le ministre des finances, ainsi qu'avec la commission des dépenses; et d'ailleurs les pensions de retraite ont été réglées par des lois qui subsistent encore: l'augmentation proposée par Delville entraînerait celle des autres soldes. Quant à l'observation de Bentabole, elle ne peut être appuyée.

Delbrel veut que du moins le secours accordé pour la perte d'un membre soit double pour celle de deux membres. Le projet est adopté avec ce dernier amendement.

Duchesne fait ensuite adopter, sauf rédaction, plusieurs articles relatifs aux transactions. Ce sont ceux qui traitent de licitations et partages, des droits et avantages matrimoniaux, des rapports dans les successions, des légitimes et des donations répudiées, des engagements et liquidations de commerce, etc.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CRETET.

Séance du 28 vendémiaire an 6.

Cette séance a été occupée par la discussion sur la résolution relative aux passe-ports. Défendue par Cornadet, Creuzé-Latouche et Girand-Pousol, elle a été vivement attaquée par Chassiron, Tronchet, Champion (du Jura) et Dugué-d'Assé.

Le conseil a passé à l'appel nominal. Sur cent quarante quatre votans, la résolution a réuni en sa faveur quatre-vingts suffrages: elle a été approuvée à la majorité de seize voix.

SPECTACLES. — Du 29 vendémiaire.

Théâtre de la République. — La première représentation des Vénérables Honnêtes Gens, comédie nouvelle en trois actes; les Fourberies de Scapin.

Théâtre du Vaudeville. — La Femme Artiste; le Mur mitoyen, le Retour du Ballon de Mousseaux.

Théâtre de la cit. Montansier. — La Fausse Inconstance; Blaise et Babet; le Mariage Clandestin.

PECQUEREAU.